

04.06.2013 – 12:03 Uhr

AI 6b : le Conseil national renonce à des réductions de rente pour les personnes lourdement handicapées

Bern (ots) -

Travail.Suisse exprime sa satisfaction du fait que le Conseil national soit parvenu à l'adoption d'une ligne raisonnable dans la procédure d'élimination des divergences concernant la révision de l'AI 6b. La décision d'aujourd'hui permettra d'introduire le nouveau système de rente sans pertes de prestations. Maintenant, le Conseil des Etats doit aussi se rendre à la raison et suivre la ligne du Conseil national. Si, en revanche, il persiste à vouloir des réductions de rente auprès des personnes lourdement handicapées et des réductions de rente automatiques dans le cadre d'un mécanisme d'intervention, le projet menace déjà d'échouer au Parlement.

Le Conseil national renonce à procéder à des coupes importantes dans la 6ème révision de l'AI en raison de l'amélioration de la situation financière de l'AI. Cela fait longtemps que Travail.Suisse s'engage pour que l'on ne réduise pas les rentes des personnes lourdement handicapées qui n'ont pas accès au marché du travail. Avec sa claire décision d'aujourd'hui contre les réductions de rente, le Conseil national confirme qu'il ne veut pas abuser du nouveau système de rente en tant que paravent pour des réductions de rente. Travail.Suisse s'en réjouit.

Il est aussi juste que le Conseil national, contrairement au Conseil des Etats, ait décidé de renoncer à des réductions automatiques de rente dans le cadre d'un mécanisme d'intervention. C'est juste car dans la situation actuelle de l'AI, des coupes dans les prestations ne sont ni nécessaires, ni judicieuses. De cette manière, le Conseil national balise le chemin pour une révision de l'AI 6b acceptable. Si le Conseil des Etats demeure sur sa ligne dure avec des réductions de rente, le projet menace d'échouer déjà au Parlement. Ce serait incompréhensible aussi du point de vue des « apôtres » des économies. Car aussi avec les décisions d'aujourd'hui du Conseil national, on peut encore économiser dans l'AI.

Contact:

Matthias Kuert Killer, Responsable de la politique sociale, tél.
031/370.21.11 ou 078/625.72.73, www.travailsuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100738940> abgerufen werden.